

## **Règlement du jeu-concours Showcase**

### **ARTICLE 1**

La société Place des éditeurs, S.A.S au capital social de 4 234 120 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 622 012 987 et dont le siège social est situé au 12 avenue d'Italie 75013 Paris, (ci-après « l'Organisateur ») organise, du 27 avril au 31 mai 2017 (participation jusqu'au dernier jour minuit), un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé Slalom - Showcase.

Le jeu-concours est accessible via la page Facebook de Slalom accessible à l'adresse url <https://www.facebook.com/Editions.Slalom/?fref=ts>, ainsi que sur le site Internet Slalom : <http://www.slalom-editions.fr/>.

La participation au jeu-concours Slalom - Showcase implique l'acceptation sans restrictions ni réserves du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le jeu-concours est réservé aux personnes physiques mineures âgées de 7 à 14 ans, domiciliées en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Toutes les participations s'exercent sous la responsabilité du représentant légal des mineurs. La confirmation de l'autorisation parentale figurant sur le formulaire de participation est obligatoire. A défaut, la participation sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte.

### **ARTICLE 3**

Pour jouer, chaque participant doit télécharger sur l'application sur laquelle est hébergé le jeu (Adictiz), une photo de lui reproduisant une scène extraite d'une comédie musicale de son choix au format jpeg, png ou gif dont la taille maximum est de 10MB et indiquer son adresse e-mail, ainsi que leur nom, prénom, date de naissance et adresse complète.

La photo est envoyée par une seule personne qui s'inscrit au jeu-concours et qui sera le seul éventuel gagnant du jeu. Il ne sera autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu-concours.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation au jeu-concours si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, erronées ou manifestement fantaisistes.

Les participations sur papiers libres ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

Toute photo mise en ligne en vue de participer au jeu-concours devra respecter les conditions générales d'utilisation du site [www.facebook.com](http://www.facebook.com) et en particulier ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une

incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photos de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les photos ne doivent contenir aucun élément qui contrevienne ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit ;

Les photos feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de la société Organisatrice.

Seules les photos respectant ces conditions seront acceptées par la Société Organisatrice et pourront concourir.

La société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la photo contreviendrait à ces exigences.

Les 4 premiers gagnants seront déterminés par un jury composé de l'équipe éditoriale de SLALOM.

Le jury est souverain et ses critères d'appréciation sont laissés à sa seule discrétion. La qualité des photos, leur composition ainsi que la pertinence et l'originalité par rapport au thème imposé retiendront notamment toute son attention.

La détermination des gagnants du 5ème au 30ème prix se fera par tirage au sort effectué, par la société organisatrice, parmi les photos ayant obtenu le plus grand nombre de « like » sur l'application hébergeant le jeu-concours.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale (les votes de complaisance obtenus par le biais d'une communauté d'entraide ou par d'autres moyens contrefaits sont strictement prohibés), l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du participant. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

#### **ARTICLE 4**

Les lots offerts sont les suivants :

##### **Du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> prix :**

Une semaine de stage à l'AICOM à Paris.

Il s'agit d'un stage de comédie musicale d'une semaine (du lundi au vendredi) ayant lieu durant les vacances scolaires parisiennes, de 14 heures à 17 heures.

Au cours de la semaine, les jeunes stagiaires (à partir de 7 ans) participent à la création d'une mise en scène originale, inspirée d'ouvrages du répertoire de la comédie musicale. Le travail aborde toujours les trois disciplines que sont la danse, le chant et le théâtre. Le dernier jour, les enfants sont invités à présenter leur travail lors d'une représentation ouverte au public.

Les frais de transports pour se rendre au stage demeurent à la charge exclusive des gagnants.

Les gagnants mineurs devront se présenter le premier jour du stage accompagnés d'un représentant légal.

***D'une valeur indicative unitaire de 250€ euros TTC***

La détermination des gagnants se fera par sélection de notre jury composé de l'équipe éditoriale avant le 8 juin 2017.

**5<sup>ème</sup> prix :**

2 Places pour assister à la comédie musicale Grease au Théâtre Mogador à Paris.

***Valeur indicative de la dotation : de 23 à 29.50 euros TTC***

Les frais de transports pour se rendre au théâtre demeurent à la charge exclusive du gagnant.

**Du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix :**

Une Invitation pour le spectacle des troisièmes années de l'AICOM qui aura lieu au Palace (8 rue du Faubourg Montmartre à Paris) le samedi 18 juin 2017.

Chaque gagnant se verra remettre 2 invitations.

***D'une valeur indicative unitaire de 18€ euros TTC***

Les frais de transports pour se rendre au Palace demeurent à la charge exclusive du gagnant.

**Du 11<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> prix :**

Un Livre Showcase

***D'une valeur indicative unitaire de 10,90€ euros TTC***

**Du 21<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> prix :**

Une initiation à la comédie musicale à l'AICOM à Paris qui se déroulera :

Le mercredi après-midi de 14 heures à 17 heures

ou le samedi après-midi de 14 heures à 17 heures

ou le dimanche matin de 10 heures à 13 heures

Les frais de transports pour se rendre à l'initiation demeurent à la charge exclusive des gagnants.

Les gagnants mineurs devront se présenter accompagné d'un représentant légal.

***Valeur indicative de la dotation : produit hors commerce***

Les gagnants seront contactés par email aux coordonnées indiquées lors de leur participation, et recevront leur lot par courrier à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, dans un délai d'environ un mois après la sélection du jury et du tirage au sort.

Le mail annonçant le gain aux gagnants indiquera également les modalités d'organisation s'agissant du stage et de la journée d'initiation.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être remis en jeu par l'Organisateur dans un autre jeu-concours ou être attribué à un autre participant.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile et une confirmation directe de l'accord parental permettant de confirmer la validité de leur inscription.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse)

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre une somme d'argent. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

## **ARTICLE 5**

Chaque participant autorise l'Organisateur, dans l'hypothèse où il gagnerait, à citer ses nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours ou à l'activité de l'organisateur, sans autre contrepartie que le lot reçu.

## **ARTICLE 6**

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

Toute modification du jeu-concours et du règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice Associés.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou d'e-mail.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

## **ARTICLE 7**

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse e-mail [edito-slalom@placedeseditors.com](mailto:edito-slalom@placedeseditors.com) ou à l'adresse postale du concours :

SLALOM EDITIONS  
12, avenue d'Italie  
75627 Paris cedex 13

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent jeu-concours a pour unique finalité l'organisation dudit jeu-concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 9 ci-dessous.

#### **ARTICLE 8**

Le règlement complet est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, Huissiers de Justice Associés, située au 54 rue Taitbout 75009 Paris et pourra être obtenu gratuitement en écrivant à :

SLALOM EDITIONS  
12, avenue d'Italie  
75627 Paris cedex 13

ou adressant un mail à [edito-slalom@placedeseditors.com](mailto:edito-slalom@placedeseditors.com) en précisant le nom de l'opération : Showcase – Slalom.

Le timbre utilisé pour la demande du règlement sera remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande jointe au courrier.

#### **ARTICLE 9**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.